

ERRATUM

Veillez prendre note que l'avis public paru dans ce journal les 23 et 24 décembre 2024, relativement à l'entrée en vigueur du règlement RCG 17-009-1, aurait dû apparaître dans l'édition **du 24 décembre uniquement** et que ce règlement **est entré en vigueur à cette date**.

Fait à Montréal, le 10 janvier 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat